

*Prévention – Campagne Électricité Prudence*

## Un seul mot d'ordre pour les loisirs de plein air selon RTE et Enedis : « Se tenir à distance des lignes électriques »

**Comme chaque année, à l'approche des périodes de congés de printemps et week-ends prolongés, les gestionnaires de réseau de transport (RTE) et de distribution (Enedis), sensibilisent le grand public en rappelant les consignes de sécurité à respecter lors de la pratique d'activités de plein air aux abords des ouvrages électriques.**

Dans cette optique, la campagne Électricité Prudence est déclinée selon plusieurs thématiques pour rappeler les bons gestes à adopter dans chaque situation à risque : la pêche, les loisirs nautiques ou aériens, les travaux agricoles, ou encore l'élagage, en sont quelques exemples. Concrètement, en marge d'interventions sur le terrain auprès des associations, clubs ou fédérations sportives, mais aussi lycées agricoles ou organisations professionnelles, RTE et Enedis communiquent des informations clés, encore trop peu connues du grand public et pouvant éviter des accidents.

### **Rappels des consignes de prudence pour éviter tout accident :**

- Rester éloigné des lignes, postes et pylônes électriques
- Ne jamais tenter de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contacter le numéro d'urgence dépannage indiqué sur sa facture d'électricité
- Éviter tout passage d'objets près d'une ligne électrique : le risque d'électrisation provoqué par un arc électrique apparaît même s'il n'y a pas de contact direct entre la ligne et l'objet

RTE rappelle que lors de la pratique d'activités de plein air, qu'il s'agisse d'un loisir ou d'une activité professionnelle, il est essentiel d'adopter les bons gestes !

Plus de précisions sur le site dédié à la campagne : [www.electricite-prudence.fr](http://www.electricite-prudence.fr)